

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2020_216

OBJET :

COMMISSION 6

*Exonération des loyers
du cinéma « LE FOYER »
DE THUMERIES pour
toute l'année 2020,
compte tenu de la crise
sanitaire du COVID - 19*

Présents :

Titulaires présents : 43

Suppléant présent : 0

Procurations : 9

Nombre de votants : 52

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LАVALLEZ, Olivier VERCURYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER
Alain DUCHESNE, procuration à Bernard CHOCRAUX

Secrétaire de Séance : Vincent LАVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020

Délibération CC_2020_216

COMMISSION 6 – CULTURE – TOURISME - SPORTS

Exonération des loyers pour l'associations « ARTS ET LOISIRS », locataire du cinéma LE FOYER à THUMERIES

Compte tenu de la crise sanitaire du COVID 19

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération datée du 13 mai 1994 de la commune de THUMERIES et par laquelle celle-ci a consenti un bail sur le cinéma « LE FOYER » à l'association « ARTS ET LOISIRS »,

Vu la compétence supplémentaire « Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs listés dans les statuts,

Considérant que les cinémas de TEMPLEUVE-EN-PEVELE et de THUMERIES sont reconnus d'intérêt communautaire,

Considérant que le loyer annuel est de 15 000 €

Considérant la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID-19,

Considérant que le cinéma a fait l'objet d'une fermeture administrative prononcée par l'arrêté du 14 mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire mis en place par le Gouvernement. La première période de fermeture s'est étalée entre le 15 mars et le 21 juin.

Considérant que depuis le vendredi 30 octobre minuit pour une durée minimale de 4 semaines, les cinémas font l'objet d'une nouvelle fermeture administrative.

Considérant que suite à la baisse de fréquentation du public pendant la période de réouverture, il est proposé d'exonérer l'association du paiement du loyer d'un montant pendant toute l'année 2020

Vu l'avis favorable de la commission 6 culture-tourisme-sports en date du 4 novembre 2020.

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)

- De se prononcer en faveur d'une exonération de loyers pour l'association « ARTS ET LOISIRS » pour toute l'année 2020, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Luc FOUTRY

